



PREREQUIS

Aucun prérequis demandé



PUBLIC

Chefs d'entreprise, les DRH,
RRH ou toute personne
habilitée du service
Ressources Humaines



DUREE

1 jour



TARIF

Inter entreprise :

390 €HT/participant/jour
(un minimum de 4 personnes est
nécessaire pour ouvrir la formation)

Intra entreprise :

1200€ HT/jour



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrée en formation sur date
programmée dès contractualisation

Renseignements :

Entreprendre Conseil

1 rue Boucher de Perthes
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32

contact@entreprendreconseil.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître l'encadrement juridique des congés payés
- Savoir calculer le nombre de jours de congés acquis
- Savoir décompter les congés payés lors de leur prise
- Connaître les modalités de détermination des dates de congés
- Savoir calculer l'indemnité de congé payé

METHODES MOBILISEES

- Remise d'un dossier composé d'un support pédagogique, de quizz et de cas pratiques (ressources documentaires)
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, appui sur des cas concrets
- Travail en autonomie ou en groupe.
- Questions/réponses
- Formation en présentiel

MODALITES D'EVALUATION

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques.

ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre "**Guide Handicap et formation**".

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

VALIDATION

Certificat de réalisation

PROGRAMME

La durée des congés payés :

- Comment le salarié acquiert-il des congés ?
- Comment décompter les jours de congés acquis ?

L'attribution des congés payés acquis :

- Les obligations des parties au contrat de travail
- Les modalités de prise
- Les règles de fractionnement des congés payés
- Les incidences du non-respect des dates de congés par le salarié
- Incidences de la prise des congés payés sur le contrat de travail

L'indemnisation des congés payés :

- L'indemnité de congé versée lors de la prise des congés
- L'indemnité compensatrice de congé versée en l'absence de prise

Le report des congés payés :

- La nouvelle obligation d'information sur les droits à congés payés
- Les deux mécanismes de report des congés payés
- L'impact sur le calcul des droits à congés payés

Questions - Réponses